



Solidaridad



L'Union européenne rend le devoir de vigilance obligatoire Il faut maintenant le rendre effectif

Ce matin, une étape importante a été franchie avec la conclusion d'un accord politique sur la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD). Cette directive obligera les entreprises opérant au sein de l'Union européenne (UE) à faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement dans leurs chaînes de valeur.

Il y a quelques années encore, la perspective d'une législation obligatoire sur le devoir de vigilance n'était qu'un rêve pour la plupart des défenseur·euse·s des droits humains, des organisations de la société civile, des universitaires et des entreprises pionnières. Aujourd'hui, **ce moment historique est arrivé**, 12 ans après l'approbation des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, volontaires.

Si l'accord politique conclu représente une avancée considérable vers la redevabilité des entreprises, **il reste insuffisant à bien des égards**. Il exclut une grande partie du secteur financier, ne s'applique qu'aux très grandes entreprises, et s'il inclut la responsabilité civile, il ne renverse pas la charge de la preuve, ce qui rend difficile l'accès à la justice pour les victimes d'abus commis par des entreprises.

La proposition initiale de la Commission européenne et l'approche générale du Conseil avaient ouvert la voie à une cascade de responsabilités et de coûts associés dans la chaîne d'approvisionnement. Cela aurait conduit à des effets contre-productifs, augmentant la pression sur les fournisseurs et les rendant plus vulnérables. En **renforçant** certains éléments importants tels que l'engagement significatif des parties prenantes, le désengagement responsable, et l'obligation de s'attaquer aux pratiques commerciales, l'accord final a fait **quelques pas dans la bonne direction** pour résoudre ce problème. En outre, le droit à un revenu et à un salaire vitaux doit être reconnu dans la directive.

Mais ce n'est que le début.

Chaque Etat membre de l'UE doit maintenant transposer la directive dans son droit national, ce qui représente une importante occasion de combler ses lacunes et de garantir l'alignement sur les Principes directeurs des Nations unies.

Les prochaines étapes

Des orientations de la Commission sont essentielles pour une mise en œuvre efficace. La directive charge la Commission d'élaborer des orientations sur plusieurs aspects du devoir de vigilance. Elles doivent être élaborées de manière consultative et se fonder sur les principes directeurs de l'OCDE, y compris sectoriels. Elles devront clarifier l'engagement significatif des parties prenantes, le désengagement responsable, les pratiques commerciales équitables et les stratégies efficaces pour atteindre des revenus et salaires vitaux. La Commission devra insister sur le fait que les contrats ne sont qu'un instrument parmi d'autres dans la boîte à outil du devoir de vigilance d'une entreprise. Les contrats doivent être rédigés dans le cadre d'une collaboration et d'un dialogue entre acheteurs et fournisseurs, avec la responsabilité partagée du respect des droits humains et de l'environnement.



Solidaridad



Les mesures d'accompagnement sont essentielles. L'UE et ses Etats membres doivent prioriser le soutien technique et financier aux détenteur·rice·s de droits et à leurs représentant·e·s, aux acteurs vulnérables des chaînes de valeur mondiales (y compris les petit·e·s exploitant·e·s agricoles), ainsi qu'aux pays partenaires de l'UE. Les délégations de l'UE dans les pays partenaires jouent un rôle essentiel à cet égard, en tant que points de contact et sources de soutien.

Enfin, et surtout, **la mise en œuvre de la part des entreprises doit être ambitieuse.** Elles doivent prendre l'initiative de mettre en place des processus de devoir de vigilance basés sur un dialogue ouvert avec leurs fournisseurs et les autres parties prenantes, en déployer de réels efforts pour combler les écarts de salaire et de revenu vitaux, et en évaluant de manière critique leurs modèles d'entreprise et leurs pratiques commerciales, d'achat et de fixation des prix. Elles doivent commencer à assumer leur coresponsabilité et ne pas externaliser les coûts de gestion des risques sur leurs fournisseurs.

Aujourd'hui marque une avancée significative vers la redevabilité et la conduite responsable des entreprises. Nous appelons maintenant l'UE, les États membres et les entreprises à profiter de cet élan pour impulser les transformations nécessaires à la protection des droits humains et de l'environnement dans le monde entier.